

Conditions générales de vente



1. Concernant les formations d'Eleveurs Autrement

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations proposées par « Eleveurs Autrement » et excluent l'application de toute autre disposition.

Suite à la commande d'une formation, le ou la stagiaire accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente.

L'inscription à une formation Eleveurs Autrement nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription mis à disposition en ligne après avoir cliqué sur tout onglet permettant d'accéder à la description d'une formation, ou fournit par courrier par les référent.es, les intervenants ou les adhérents de chaque groupe d'élèveur.ses, de chacune des zones géographiques d'activité. Ce bulletin doit être renvoyé à l'adresse mail : eleveursautrement@yahoo.fr ou à l'adresse postale :

Guillaume Beure,
Secrétaire Eleveurs Autrement
2 route de Saint germain
63340 Boudes

A ce jour ces zones géographiques sont : Sancy Mont-Dore, Région d'Ambert, Margeride, Région de Vieille Brioude, Haut Forez, Mont du Lyonnais, Haut Cantal, Haut Ardèche.

Les référent.es de groupe assureront le lien avec le secrétaire de l'association Eleveurs Autrement, responsable de la mise en place et de la réalisation des formations. Ils pourront transmettre de façon groupée les bulletins d'inscription des élèveur.ses constituant chaque groupe au secrétaire de l'association. Ceci que ce soit par mail ou à l'adresse postale précitée.

Pour être pris en compte de façon certaine, le secrétaire de l'association doit recevoir les bulletins d'inscription 15 jours au plus tard, avant le démarrage de la formation.

À la réception du bulletin d'inscription, une convention de formation sera envoyée à chacun.ne les demandeur.ses de formation qu'il faudra renvoyée signée au moins 5 jours avant le démarrage de la formation. L'inscription à la formation sera actée à la réception de la convention de formation complétée et signée par le bénéficiaire. Une convocation sera ensuite envoyée à chaque stagiaire 2 jours avant la date de la formation et au plus tard 24h avant son démarrage.

Concernant les adhérent.es, chaque année ou à chaque fois qu'ils en font la demande, les groupes de chaque secteur se réunissent avec le responsable des formations de l'association pour définir ensemble le parcours pédagogique souhaité. Ceci pour une période pouvant couvrir jusqu'à toute l'année suivante. Ils définissent ensemble les dates et l'enchaînement des thématiques par lesquelles ils souhaiteront construire leur progression.

Pour les nouveaux adhérent.es, ne faisant partie d'aucun groupe ou souhaitant en créer un nouveau, un bulletin d'inscription sera fourni à chaque fois que ceux-ci souhaiteront participer à une formation

Association Eleveurs Autrement
Route de l'angle 63240 Le Mont Dore
eleveursautrement@yahoo.fr

Siret : 814 214 094 00017 / NDA : 84 63 05116 63

de l'association Eleveurs Autrement. Si ces nouveaux adhérent.es peuvent faire parti d'un groupe de secteur, ils participeront les années suivantes à la construction du parcours formatif avec les autres membres du groupe local dans lequel ils se sont engagés.

Dans le cas où des éleveur.se.s construisent un nouveau groupe d'adhérent.es sur un nouveau secteur ou un secteur déjà existant, ils devront au préalable définir avec le secrétaire responsable de la formation d'Eleveurs Autrement, un temps d'échange en présentiel ou visioconférence. Ce temps d'échange permettra de connaître l'ensemble des conditions de vente et d'accès aux formations d'Eleveurs Autrement, la pédagogie proposée et construire ensemble un ou des parcours de formation cohérents pédagogiquement au regard des besoins de chacun dans le groupe. Un à deux référents représentant ce groupe seront ensuite amenés à faire le lien entre le bureau de l'association et les adhérents au local. Ils deviendront de fait membres du Conseil d'Administration de l'association.

Dans le cas où le stagiaire passera par le CPF pour financer sa formation en tant que non-salarié de secteur agricole, chaque formation qu'il sera en mesure de demander sera forcément rattachée à un groupe d'éleveur.ses local.

2. Coût de la formation

Le coût de la formation à ce jour pris en charge dans sa globalité par VIVEA. Ceci pour les agriculteur.ices, les personnes en cours d'installation ou non-salariés agricole passant par le CPF. Pour bénéficier de cette prise en charge par VIVEA, ils doivent être à jour de leurs cotisations ou pouvoir présenter les documents nécessaires pour faire valoir leur parcours à l'installation.

L'association Eleveur Autrement se réserve la possibilité de laisser un accès gratuit à ses formations à différentes personnes :

- Des éleveur.ses adhérent.es présentant des problématiques de financement mais montrant un investissement important dans la vie de l'association,
- Des partenaires de recherches et d'enseignement participant au développement et à l'émancipation des préceptes techniques et scientifiques de l'association,
- Des salariés d'adhérents que ces derniers voudraient intégrer à leurs choix décisionnels sur leur ferme.
- Des stagiaires et apprentis accompagnant leur maître de stage ou d'apprentissage,
- D'autres publics souhaitant rentrer dans un partage effectif avec l'association.

L'association Eleveurs Autrement se réserve la possibilité de demander un coût supplémentaire au stagiaire, ceci de façon exceptionnelle. Ce coût supplémentaire sera alors spécifié et sera à la charge du bénéficiaire de la formation.

Les prix seront toujours indiqués en euros. Ils correspondront en temps normal à la prise en charge globale de la journée, ou des journées, par VIVEA. Si la formation demandait une complémentation pour le ou la bénéficiaire, ce complément se distinguera de la partie prise en charge par VIVEA et sera présentée sur tous les documents de communication de l'association détaillant la dite formation.

Le bénéficiaire en décidant de se former avec Eleveurs Autrement devient de fait adhérent du moment où il a rempli, signé, renvoyé sa première convention de formation. Il doit donc s'acquitter

Association Eleveurs Autrement

Route de l'angle 63240 Le Mont Dore

eleveursautrement@yahoo.fr

Siret : 814 214 094 00017 / NDA : 84 63 05116 63

du montant de 30€ chaque année pour adhérer à l'association, il accepte dans le même temps de respecter les statuts de l'association.

L'association ne prendra pas à charge lors de ses formations, les salariés agricoles, ni les personnes passant par des organismes de financement autre que VIVEA. Ceci parce qu'en l'état la structure n'a pas les moyens nécessaires à la gestion de tels dossiers.

Toute personne qui serait un professionnel, qui ne serait pas partenaire et qui souhaiterait se former sans pouvoir bénéficier du financement VIVEA, quelle que soit la formation, pourra participer à celle-ci, si elle assure son autofinancement dans sa totalité. Ce paiement est dû au moment de l'inscription et correspondra à 500€/journée de formation. La convention de formation une fois renvoyée et signée, elle sera accompagnée d'un chèque ou d'un virement bancaire au nom d'Eleveurs Autrement. Attention ! Cette formation ne sera pas considérée comme qualifiante pour la personne qui l'aura alors réalisée.

L'agenda du site internet et la convention de formation envoyées par mail, présentent les dates et le lieu de la formation. Ces documents mentionnent également les intervenant.es et tout le contenu détaillé de la formation. Une convocation vous rappelant la date, les horaires et le lieu est envoyée au plus tard 2 jours avant le début de la formation par mail et jusqu'à 24 heures avant son démarrage. Ceci par le responsable des formations ou par les référent.es de chaque secteur géographique. Ceci à la condition que votre convention de formation nous soit parvenue signée au préalable. Dans le cas où votre convocation ne serait pas renvoyée, vous pourrez vous joindre à la formation mais devrez avant qu'elle ne démarre, avoir signé cette dite convention de formation, après avoir pris connaissance des CGV et du règlement intérieur.

3. Absence ou annulation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires des conventions de formation, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, le prix sera minoré au prorata du nombre d'heures de formation effectivement réalisées.

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter, d'annuler une formation ou de modifier son lieu de déroulement, si les circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

S'il le juge nécessaire, l'intervenant ou le référent.e de secteur géographique peut faire évoluer en accord avec le responsable pédagogique de formation, les contenus selon le niveau des participants ou la dynamique du groupe. Les contenus de programme figurants sur les fiches de présentation feront passer les stagiaires par les parties décrites, mais la pédagogie ou les exemples mis en proposés pourront être adaptés aux conditions précitées.

En cas d'annulation d'une formation par « Eleveurs Autrement », chaque stagiaire sera prévenu au plus tard 24 heures avant la date prévue de formation. Cette annulation peut avoir lieu par insuffisance de stagiaires, incapacité des stagiaires à être disponibles ceci pour cause diverses et notamment météorologiques, dans le cas des agriculteur.ices. En cas d'absence pour maladie, les référents de groupe ou le responsable de formation transmettrons également à chaque stagiaire l'information de l'annulation de la formation et la raison 24 heures avant formation.

Association Eleveurs Autrement
Route de l'angle 63240 Le Mont Dore
eleveursautrement@yahoo.fr

Siret : 814 214 094 00017 / NDA : 84 63 05116 63

En cas d'annulation de la formation quelle qu'en soit la raison, l'association Eleveurs Autrement remboursera sous 15 jours les personnes ayant payé à l'avance pour participer à la dite formation.

4. Données personnelles

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, client et bénéficiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par Eleveurs Autrement. Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal à Eleveurs Autrement.

Les données personnelles recueillies sont utilisées par Eleveurs Autrement uniquement dans la mise en œuvre des services proposés et ne font en aucun cas l'objet d'une communication à des tiers.

5. Gestion et réclamation des litiges

En cas de réclamation, veuillez contacter le responsable de formation à eleveursautrement@yahoo.fr.

En cas de litige ou de contestation de toute nature et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand sera seul compétent.

6. Divers

Les conditions générales applicables sont celles en vigueur au moment de la passation de la commande par le bénéficiaire. Pour les commandes suivantes, Eleveurs Autrement se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes conditions générales de ventes.